

14ème HAUTE SAINTONGE Classic

Souvenir Roland BROCHET
Samedi 20 novembre 2021

REGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'association « Rôleurs Racing Team » (W100942) organise, le samedi 20 novembre 2021 une randonnée automobile touristique dénommée « 14ème HAUTE SAINTONGE Classic », réservée aux véhicules d'époque (avant le 01/01/1991) et/ou véhicules d'exception et conforme aux RTS (décret du 27/11/2017). Cette manifestation se déroulera de Jonzac (17500) à Saint Germain du Seudre (17240) avec étapes à Plassac (17240) et Consac (17150). Cette épreuve a pour finalité de faire rouler des véhicules anciens dans des conditions de sécurité optimale et vise à faire découvrir les hauts lieux touristiques de Haute Saintonge. Elle se déroule sur routes ouvertes dans le strict respect du Code de la Route, avec le soucis de ne pas perturber la circulation des autres usagers ni la tranquillité des riverains. Le départ des concurrents se fera de minute en minute, dans le sens inverse des numéros, afin de ne pas perturber le trafic routier.

Responsables de l'épreuve :

Association « Rôleurs Racing Team », siège social Mairie 17240 Plassac

Organisateur : Patrice Gâcon (Président) 3 allée de Trotte Chien 17240 Saint Genis de Saintonge

Tél : 06 37 87 34 37

Article 1.1

Officiels en charge de la sécurité :

Organisateur: M. Patrice Gâcon Tél 06 37 87 34 37

Relations avec les concurrents : Melle Morgane Gâcon Tél 06 32 51 85 57

Article 1.2 : Vérifications

Tout équipage participant à l'épreuve doit se présenter aux vérifications administratives. L'équipage ou son représentant devra présenter sa voiture aux vérifications techniques conformément au programme de l'épreuve.

Article 1.2.1 : vérifications administratives Le concurrent devra présenter :

-Le Permis de conduire en cours de validité du conducteur et celui du coéquipier si celui-ci est appelé à prendre le volant.

-La Carte Grise, L'Attestation d'Assurance, le Contrôle Technique.

-L'autorisation du propriétaire du véhicule si celui-ci n'est pas à bord du véhicule.

Article 1.2.2 : vérifications techniques

Seront vérifiés :

-Sculpture des pneus

-Sonorité de l'échappement

-Eclairage et Clignotants

-Essuie-glaces

-La présence, à bord du véhicule, d'un extincteur 2 kg, un triangle de pré signalisation et 2 gilets fluorescents.

ARTICLE 2 : MOYENS DE SECOURS

Le Centre Hospitalier de Jonzac (17500) ainsi que les Centres de Secours de Jonzac (17500), Mirambeau (17150), St Fort s/Gironde (17240) et Saint Genis de Saintonge (17240) seront prévenus, par écrit, de l'organisation de la manifestation.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

L'épreuve est ouverte à tout possesseur d'un Permis de Conduire en cours de validité qu'il soit ou non licencié FFSA. Les navigateurs devront être âgés d'au moins 10 ans. Aucun passager supplémentaire ne sera accepté.

ARTICLE 4 : VEHICULE ET EQUIPEMENT

Sont admises les voitures construites avant le 01/01/1991 et les voitures d'exception.

Il sera admis un **maximum de 45 voitures**. Les concurrents devront être vêtus et chaussés selon les règles du Code de la Route. **Chaque équipage devra être muni d'un téléphone portable** pour pouvoir joindre ou être joint par l'Organisation en cas d'incident ou d'accident.

Le parcours étant secret et compte tenu du constat qu'on ne peut interdire ce que l'on ne peut pas contrôler, tous les appareils, mécaniques ou électroniques (tripmaster, cadenceur, GPS, applications...) sont autorisés.

ARTICLE 5 : SITES ET INFRASTRUCTURES

Le départ aura lieu au parc aquatique « Les Antilles » à Jonzac (17500). L'épreuve a une longueur totale de 202,000 km comportant 3 étapes :

Jonzac – Plassac 57,280 km, temps imparti 1h39mn

Plassac – Consac 82,720 km, temps imparti 2h20mn

Consac – St Germain du Seudre 64,000 km, temps imparti 1h50mn

ARTICLE 6 : PROGRAMME DE LA MANIFESTATION

Article 6.1 : Programme

Samedi 28 août 2021 : Ouverture des engagements

Samedi 6 novembre 2021 : Clôture des engagements sauf si le maximum de 45 autos est atteint prématurément

Samedi 20 novembre 2021 de 8h00 à 9h15 : vérification administratives et techniques aux « Antilles » de Jonzac (17500)

Briefing à 9h00 : rappel des règles de sécurité et du programme de l'épreuve.

1ère étape de 9h30 à 12h00 : de Jonzac à Plassac (17240). Départ dans l'ordre inverse des numéros.

2ème étape de 13h30 à 16h40: de Plassac à Consac (17150). Départ dans l'ordre inverse des numéros.

3ème étape de 17h00 à 19h25 : de Consac à St Germain du Seudre(17240). Départ dans l'ordre d'arrivée de l'étape 2.

Repas de clôture et remise des récompenses à St Germain du Seudre à partir de 20h30

Article 6.2 : Engagement

Les demandes d'engagement, accompagnées d'un chèque d'un montant de **175,00€** comprenant le rallye, les cafés d'accueil et les repas de midi et du soir , à l'ordre de « Râleurs Racing Team » **pour un équipage de 2 personnes** sont à adresser à :

Patrice Gâcon

3 allée de Trotte Chien

17240 Saint Genis de Saintonge

Tél 06 37 87 34 37

Mail railleurs17@orange.fr

<https://railleurs-racing-team-42.websself.net>

Ces demandes devront être adressées, accompagnées du chèque d'engagement, avant le samedi 7 novembre 2020, cachet de la Poste faisant foi.

Article 6.3 : Annulation

Si un équipage déclare forfait plus de 15 jours avant la manifestation, son droit d'engagement lui sera intégralement remboursé. Si le forfait intervient dans les 15 jours, l'organisateur se réserve le droit de conserver la somme de **90,00€** compte tenu des frais engagés. **Si un équipage ne se présente pas au départ, sans prévenir, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.**

Un abandon en cours d'épreuve ne donne droit à aucun dédommagement.

Article 6.4: Assurances

Chaque concurrent devra avoir souscrit un contrat **Individuel-Accident**, un contrat **Responsabilité Civile** et un contrat **Dépannage-Assistance**.

L'organisateur a souscrit un contrat Responsabilité Civile Organisateur auprès de la Compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A. n° (en cours).

Pour les dommages, le concurrent reste seul responsable des dégâts qu'il subirait ou ferait subir à des tiers.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des dommages causés par un concurrent à son véhicule, à lui-même et à son coéquipier

Article 6.5 : Déroulement de l'épreuve

Le « HAUTE SAINTONGE Classic » est, avant tout, une épreuve de navigation touristique. Il n'y aura pas de « Zones de Régularité », ni de temps imparti, seulement des durées fortement conseillées .

Un carnet de route sera remis à chaque équipage au départ de chaque étape. Ce carnet doit être rempli par l'équipage, case par case, de manière indélébile (stylo non effaçable) selon les indications qu'il trouvera au

long du parcours (tampon de contrôleur, panneaux avec lettres, chiffres ou signes appelés CP ou contrôles de passage).

Divers contrôles :

CH ou contrôles humains : au départ et à l'arrivée de chaque étape ou en des endroits secrets du parcours, il sera noté sur le carnet de route l'heure de passage du concurrent

CP ou contrôles de passage : Tout le long du parcours, des panneaux ou des contrôleurs munis d'un tampon seront à découvrir par le concurrent et à reporter sur son carnet de route permettant ainsi à l'organisateur de vérifier le respect du parcours afin de ne gêner ni population, ni environnement.

Article 6.6 : Pénalités

Minute d'avance à un CH	5 points
Minute de retard à un CH	1 point
Retard supérieur à 30 minutes à un CH	100 points
Avance supérieure à 10 minutes à un CH	500 points jusqu'à exclusion
CP faux ou manquant	20 points
CP raturé	15 points
CH faux	50 points
CH manquant	100 points
Perte du carnet de route	300 points + toutes les pénalités de CP
Retour en course	Forfait 1000 points + les pénalités de CP
Abandon	Forfait 1000 points + les pénalités de CP
Comportement dangereux ou anti-sportif	Exclusion

Article 6.7 : Abandon, Retour en course

Si un équipage interrompt une étape de la randonnée pour quelle que raison que ce soit, il pourra néanmoins prendre le départ d'une ou des étapes suivantes moyennant une pénalité forfaitaire de 2000 points en plus des pénalités normalement encourues. Cet équipage a l'obligation de prévenir l'organisation par tous moyens. Si un équipage est contraint à l'abandon définitif, il a obligation de prévenir l'organisation et pourra être classé moyennant une pénalité forfaitaire de 5000 points en plus des pénalités normalement encourues.

Numéro de téléphone du responsable de l'épreuve : Patrice Gâcon 06 37 87 34 37

Le remise dans l'ordre se fera par addition des points de pénalité obtenus sur l'ensemble de l'épreuve auquel est ajouté un coefficient de pondération en rapport avec l'année de construction de la voiture soit, pour une voiture de 1977 : total des points + 19,77 pts ou pour une voiture de 2007 : total des points + 20,07 pts etc...L'équipage ayant obtenu le minimum de points est déclaré vainqueur. En cas d'égalité, priorité est donnée à la voiture ayant la plus petite cylindrée.

Article 6.9 : Remise des Prix

Il n'y aura pas de classement, seulement une remise dans l'ordre de vos mérites

La Remise des Prix aura lieu, pendant le repas de clôture à l'auberge « Domaine du Seudre » à Saint Germain du Seudre (17240), le samedi 20 novembre 2021.

Les trois premiers équipages seront particulièrement récompensés et tous les équipages recevront un cadeau-souvenir. Une récompense particulière sera attribuée au meilleur équipage féminin.

Article 6.10 : Application du Règlement

De par son engagement, un équipage accepte les termes de ce règlement et dégage l'organisateur de toute responsabilité. Aucune réclamation ne sera admise en raison du caractère amical de la randonnée. En cas de comportement irrespectueux, inamical ou dangereux, les sanctions iront jusqu'à l'exclusion.

